



LE BUDGET PRIMITIF 2019 EST ADOPTÉ

Le Budget primitif 2019 du Département a été adopté le vendredi 21 décembre 2018 à l'issue de la session d'hiver du Conseil départemental qui s'est tenue à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle sous la présidence de Dominique Bussereau.

1 - Il s'équilibre à 943,16 M€ (budget principal). dont 712,11M€ en fonctionnement et 231,05M€ en investissement. Avec les budgets annexes et les opérations d'ordre, l'équilibre s'établit à 1 milliard et 38 millions €. (993,5 M€ au BP 2018).

2 - Ce Budget 2019 affirme la volonté du Département, traduite dans les Orientations budgétaires débattues à la session d'automne :

- Ne pas augmenter le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour la 7^e année consécutive
- Maintenir les dépenses d'investissement à un niveau élevé.
- Donner au Département les moyens d'assurer ses compétences obligatoires, notamment en matière d'aide sociale et de solidarité territoriale.

3 - Les dépenses d'investissement sont en forte hausse.

*** Les dépenses d'investissement directes s'élèvent à 91,8 M€.**

Les principaux efforts d'investissement portent en 2019 sur :

- L'amélioration de l'infrastructure routière : 42,5M€ (40,4M€ en 2018).
- Le Plan digues pour un total de 8 M€.
- L'équipement des collèges : 13,3M€ (12,5M€ en 2018).
- Les bâtiments départementaux 'et les Centres d'incendie et de secours : 11,8 M€.

*** Le montant des subventions d'équipement est en hausse de 11,8% atteignant 46,3M€ (contre 41,4 M€ au Bp 2018).**

Elles permettent au Département de financer des programmes réalisés par des Communes ou des Intercommunalités. Les principaux domaines de l'aide départementale sont :

- Les différents dispositifs d'aide aux territoires (revitalisation, aide aux écoles...) : 9,8M€ ;
- La gestion de l'eau et des milieux aquatiques : 5,93 M€ ;
- Le patrimoine culturel (7,1M€) et les équipements sportifs (2,8M€) ;
- Le déploiement du réseau Très haut débit : 7 M€ ;
- Les digues sous maîtrise d'ouvrage d'autres collectivités : 1M€.
- Les ports et équipements portuaires : 1,57M€.

LE BUDGET PRIMITIF 2019 EST ADOPTÉ

4 - Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les politiques sociales et d'insertion.

Les dépenses liées à ces politiques vont s'élever à **393,8M€**, en hausse de 2,1% par rapport au Bp 2018, dont :

- 106,5 M€ pour l'aide sociale en faveur des personnes handicapées.
- 97,4M€ pour l'aide sociale aux personnes âgées.
- 74,8M€ pour l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille.
- 104,0 M€ pour l'aide à l'insertion et le RSA.
- 7,1M€ (dont 3,7M€ en investissement pour l'aide au logement).
- Les subventions aux associations et aux centres sociaux s'élèvent à 3,9M€.

Le montant des trois allocations individuelles de solidarité s'élève à 186,4€ (+ 3,6M€).

- 90M€ pour le Revenu de solidarité active (RSA).
- 69,5M€ pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- 26,7M€ pour la Prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice tierce personnes.

5 - D'autres dépenses de fonctionnement importantes concernent :

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours : la contribution du Département au fonctionnement s'élève à 31,6 M€.
- Les Collèges (fonctionnement, entretien, petites fournitures...) : 10 M€.
- La voirie routière (entretien...) : 5,9 M€.
- L'animation culturelle et sportive : 7,3 M€.

6 - Le **financement** de l'ensemble de ces actions est assuré notamment par :

- Un produit fiscal (fiscalité directe) de 251,7M€, sans augmentation du taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Le produit des droits de mutation (146,2 M€) qui se maintient à un niveau élevé.
- Le Fonds de compensation de la TVA (14,2 M€) ce qui reflète l'effort soutenu d'investissement.
- Des dotations de l'Etat d'un montant de 94,4M€, en hausse de 0,32% par rapport à 2018.
- Des subventions d'équipement et participations à hauteur de 19,7M€ (stable par rapport à 2018).
- L'emprunt : 79 M€, chiffre provisoire qui sera revu à la baisse lorsque les résultats seront affectés lors de la session d'été. A noter que le Département s'est désendetté de 23M€ en 3 ans.
- Les cessions immobilières (1,2M€).